

Presstalis : une étape franchie hier avec l'homologation du protocole de conciliation

jeu 15/03/2018 - 13:38



Sans surprise, une étape cruciale a été franchie hier : le Tribunal de commerce de Paris a validé le protocole de conciliation, qui avait été entamé fin novembre 2017 à l'initiative de Presstalis.

Il lie Presstalis et ses coopératives, à ses créanciers : publics et privés. **Le plan de redressement, proposé par la PDG de la messagerie Michèle Benbunan, pourra donc s'appliquer.** Pour rappel, il nécessite de trouver 190 millions d'euros pour assainir les comptes de Presstalis, et permettre la poursuite de ses activités. D'importantes économies sont donc prévues au sein de l'entreprise ; complétées donc par un prêt de l'Etat. L'Etat a demandé des garanties en échange du prêt, et notamment que les éditeurs assument aussi leur part de responsabilité, et qu'un suivi soit mis en place (ce qui est le cas, Hélène Bourbouloux, administratrice judiciaire, a été désignée pour remplir cette mission). C'est pourquoi ces derniers devront contribuer à 2,25% de leur chiffre d'affaires sur leurs ventes au numéro, en faveur de leur messagerie. Et rappelons également que cette contribution constitue une avance, et non une charge d'exploitation. Le prêt de l'Etat s'élèvera à 90 millions d'euros, vers les coopératives qui mettront ce prêt à disposition de Presstalis.

Nous ne pouvons que nous féliciter que le Tribunal ait acté le plan de redressement d'une entreprise qui compte pour 75% du marché, et pour 80% du chiffre d'affaires des marchands de presse spécialistes, dans la mesure où la faillite de cette entreprise aurait constitué un risque systémique, entraînant avec elle les autres acteurs de la vente au numéro, et tout particulièrement les marchands spécialistes indépendants. C'est une étape décisive vers le redressement de la situation des messageries, et donc de notre système de distribution.